



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL n°93 du 13 DECEMBRE 2018

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.pas-de-calais.gouv.fr)

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL.....3

Pôle d'Appui Territorial – Mission Contentieux des Politiques Publiques.....3

- Arrêté préfectoral n°2018-11-34 en date du 11 décembre 2018 portant modification de l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Nicolas HONORÉ, sous-préfet de Béthune, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité.....3
- Arrêté préfectoral n°2018-11-35 en date du 11 décembre 2018 portant modification de l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Jean-Philippe VENNIN, sous-préfet de Boulogne-sur-mer, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité.....5
- Arrêté préfectoral n°2018-11-36 en date du 11 décembre 2018 portant modification de l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Michel TOURNAIRE, sous-préfet de Calais, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité.....7
- Arrêté préfectoral n°2018-11-37 en date du 11 décembre 2018 portant modification de l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Jean-François RAFFY, sous-préfet de Lens, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité.....9
- Arrêté préfectoral n°2018-11-38 en date du 11 décembre 2018 portant modification de l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à Mme Marie BAVILLE, sous-préfète de Montreuil-sur-Mer, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité.....11
- Arrêté préfectoral n°2018-11-39 en date du 11 décembre 2018 portant modification de l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Saint-Omer, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité.....13



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Mission de coordination des contentieux des politiques publiques

n°2018-11-34

Modification de l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Nicolas HONORÉ, sous-préfet de Béthune, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité

Le préfet du Pas-de-Calais

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 25 juin 2014 portant nomination de M. Nicolas HONORÉ, commissaire divisionnaire de la police nationale, sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Béthune (classe fonctionnelle III) ;

Vu le décret du 8 novembre 2016 nommant M. Richard SMITH ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, détaché en qualité de sous-préfet, sous-préfet chargé de mission auprès de la préfète du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 30 août 2017 portant nomination de M. Alain BESSAHA, administrateur civil hors classe en qualité de directeur de cabinet de la préfète du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle III) ;

Vu le décret du 18 octobre 2017 portant nomination de M. Jean-François RAFFY, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Lens (classe fonctionnelle II) ;

Vu l'arrêté n°2017-10-149 portant modifications de l'organisation des services de la préfecture ;

Vu l'arrêté n°2017-11-155 portant délégation de signature à M. Nicolas HONORÉ, sous-préfet de Béthune ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : il est ajouté à l'article I-A de l'arrêté n°2017-11-155 ce qui suit :

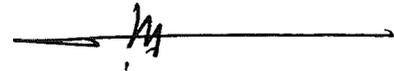
20)- arrêté recensant les membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de leur arrondissement

Le reste sans changement -

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le sous-préfet de Béthune, le sous-préfet de Lens, le secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale, le sous-préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Arras, le
Le Préfet,

11 DEC. 2018



Fabien SUDRY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Mission de coordination des contentieux des politiques publiques

n°2018-11-35

Modification de l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Jean Philippe VENNIN, sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité

Le préfet du Pas-de-Calais

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de M.Fabien SUDRY en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 20 janvier 2017 nommant M. Jean Philippe VENNIN, colonel des sapeurs pompiers, sous-préfet, en qualité de sous-préfet de Boulogne-sur-Mer (Classe fonctionnelle III) ;

Vu le décret du 8 novembre 2016 nommant M. Richard SMITH ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, détaché en qualité de sous-préfet, sous-préfet chargé de mission auprès de la préfète du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 30 août 2017 portant nomination de M. Alain BESSAHA, administrateur civil hors classe en qualité de directeur de cabinet de la préfète du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle III) ;

Vu le décret du 20 janvier 2017 nommant Mme. Marie BAVILLE, ingénieure du génie sanitaire , en qualité de sous-préfète de Montreuil-sur-Mer;

Vu l'arrêté n°2017-10-149 portant modifications de l'organisation des services de la préfecture ;

Vu l'arrêté n°2017-11-156 portant délégation de signature à M.Jean Philippe VENNIN , sous-préfet de Boulogne-sur-Mer,;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : il est ajouté à l'article 1 -A de l'arrêté n°2017-11-156 ce qui suit :

24)- arrêté recensant les membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de leur arrondissement

Le reste sans changement -

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, la sous-préfète de Montreuil-sur-Mer, le secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale, le sous-préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Arras, le 11 DEC. 2018
Le Préfet,



Fabien SUDRY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Mission de coordination des contentieux des politiques publiques

n°2018-11-36

Modification de l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Michel TOURNAIRE, sous-préfet de Calais, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité

Le préfet du Pas-de-Calais

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 30 août 2017 portant nomination de M. Alain BESSAHA, administrateur civil hors classe en qualité de directeur de cabinet de la préfète du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle III) ;

Vu le décret du 10 juin 2016 portant nomination de M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Saint-Omer ;

Vu le décret du 8 novembre 2016 portant nomination de M. Richard SMITH ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, détaché en qualité de sous-préfet, en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès de la préfète du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de M. Michel TOURNAIRE, sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-11-122 portant portant délégation de signature à M. Michel TOURNAIRE, sous-préfet de Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2009 modifié portant organisation des services administratifs des sous-préfectures du département du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : il est ajouté à l'article 1 -A de l'arrêté n°2017-11-122 ce qui suit :

21)- arrêté recensant les membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de leur arrondissement

Le reste sans changement -

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le sous-préfet de Calais, le sous-préfet de Saint-Omer, le secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale, le sous-préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Arras, le
Le Préfet,

11 DEC. 2018



Fabien SUDRY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Mission de coordination des contentieux des politiques publiques

n°2018-11-37

Modification de l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à M.Jean-François RAFFY, sous-préfet de Lens, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité

Le préfet du Pas-de-Calais

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de M.Fabien SUDRY, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

VU le décret du 25 juin 2014 portant nomination de M. Nicolas HONORÉ, commissaire divisionnaire de la police nationale, sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Béthune (classe fonctionnelle III) ;

Vu le décret du 8 novembre 2016 nommant M. Richard SMITH ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, détaché en qualité de sous-préfet, sous-préfet chargé de mission auprès de la préfète du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 30 août 2017 portant nomination de M. Alain BESSAHA, administrateur civil hors classe en qualité de directeur de cabinet de la préfète du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle III) ;

Vu le décret du 18 octobre 2017 portant nomination de M. Jean-François RAFFY, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Lens (classe fonctionnelle II) ;

Vu l'arrêté n°2017-11-157 portant délégation de signature à M.Jean-François RAFFY sous-préfet de Lens

VU l'arrêté n°2017-10-24 du 14 février 2017 portant modification de l'organisation des services de la préfectures et des sous-préfectures ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : il est ajouté à l'article 1 -A de l'arrêté n°2017-11-157 ce qui suit :

21)- arrêté recensant les membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de leur arrondissement

Le reste sans changement -

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le sous-préfet de Lens, le sous-préfet de Bethune, le secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale, le sous-préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Arras, le
Le Préfet,

11 DEC. 2018



Fabien SUDRY



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Mission de coordination des contentieux des politiques publiques

n°2018-11-38

Modification de l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à Mme. Marie BAVILLE en qualité de sous-préfète de Montreuil sur Mer ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité

Le préfet du Pas-de-Calais

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 8 novembre 2016 nommant M. Richard SMITH ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, détaché en qualité de sous-préfet, sous-préfet chargé de mission auprès de la préfète du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 20 janvier 2017 nommant M. Jean Philippe VENNIN, colonel des sapeurs pompiers, sous-préfet, en qualité de sous-préfet de Boulogne-sur-Mer (Classe fonctionnelle III) ;

Vu le décret du 30 août 2017 portant nomination de M. Alain BESSAHA, administrateur civil hors classe en qualité de directeur de cabinet de la préfète du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle III) ;

Vu le décret du 20 janvier 2017 nommant Mme. Marie BAVILLE, ingénieure du génie sanitaire, en qualité de sous-préfète de Montreuil-sur-Mer ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-11-139 portant délégation de signature à Madame Marie BAVILLE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2009 modifié portant organisation des services administratifs des sous-préfectures du département du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : il est ajouté à l'article 1 -A de l'arrêté n°2017-11-139 ce qui suit :

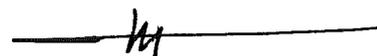
20)- arrêté recensant les membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de leur arrondissement

Le reste sans changement -

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, la sous-préfète de Montreuil-sur-Mer, le sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, le secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale, le sous-préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Arras, le
Le Préfet,

11 DEC. 2018



Fabien SUDRY



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Mission de coordination des contentieux des politiques publiques

n°2018-11-39

Modification de l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Saint-Omer ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité

Le préfet du Pas-de-Calais

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de M. Michel TOURNAIRE, sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 30 août 2017 portant nomination de M. Alain BESSAHA, administrateur civil hors classe en qualité de directeur de cabinet de la préfète du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle III) ;

Vu le décret du 10 juin 2016 portant nomination de M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de Saint-Omer ;

Vu le décret du 8 novembre 2016 nommant M. Richard SMITH ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, détaché en qualité de sous-préfet, sous-préfet chargé de mission auprès de la préfète du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2009 modifié portant organisation des services administratifs des sous-préfectures du département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-11-74 portant délégation de signature à M. Jean-Luc BLONDEL sous-préfet de Saint-Omer ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : il est ajouté à l'article 1 -A de l'arrêté n°2017-11-74 ce qui suit :

21)- arrêté recensant les membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de leur arrondissement

Le reste sans changement -

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le sous-préfet de Saint-Omer, le sous-préfet de Calais, le secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale, le sous-préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Arras, le
Le Préfet,

11 DEC. 2018



Fabien SUDRY